

Baromètre Monster

De petites natures, les salariés français ? Non !

3 salariés français sur 4 vont au travail même quand ils sont malades

Levallois Perret, le 23 novembre 2009 – Selon les résultats de la dernière enquête menée par Monster auprès des salariés français, **près de trois salariés interrogés sur quatre – 74% - déclarent aller travailler même quand ils sont malades.** Quid du Français que certains qualifient de petite nature ou de tire-au-flanc au travail ? Le baromètre Monster vient battre en brèche cette réputation. Par ailleurs, alors que la campagne de vaccination grand public contre la grippe A vient de démarrer, ce sondage révèle également l'absence de forte inquiétude des salariés français concernant le virus et sa propagation, ainsi que la faible adoption des pratiques de télétravail dans les entreprises. En effet, à peine plus de 5% des salariés français déclarent travailler de chez eux quand ils sont malades.

Trop de travail pour s'absenter

30% des salariés interrogés déclarent en effet « avoir trop de travail » pour se permettre de s'absenter ne serait-ce qu'un jour pour cause de maladie.

Des salariés consciencieux et responsables

Lorsque leur maladie ne représente aucun risque de contagion pour leurs collègues, la majorité des salariés français interrogés - 44% - décident de ne pas s'absenter.

Le télétravail, une pratique peu répandue

A contrario, un peu plus d'un salarié français sur quatre – 26% - ne va pas au travail quand il est malade, notamment :

- 20% affirmant se reposer à la maison pour se remettre complètement sur pied
- 6% préférant rester chez eux et privilégier le travail à distance.

L'avis de l'expert : le principe de précaution en entreprise doit prévaloir

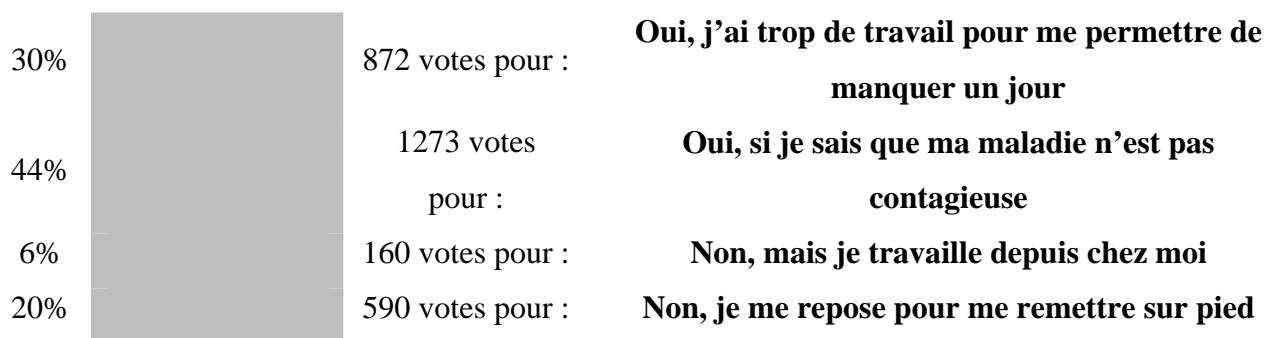
« Dans le contexte actuel de risque de pandémie, il est important que chacun, salariés comme employeurs, agissent de manière responsable dans l'intérêt de tous afin de limiter la propagation du virus. De son côté, l'entreprise doit veiller à sensibiliser ses employés au bon comportement à adopter et envisager dans le cadre de la préparation du plan de continuité d'activité (PCA), différentes solutions dont le télétravail. » explique Bruno Brémond, directeur général de Monster France et Europe du Sud.

Plus d'information sur le site du gouvernement : <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/G1.pdf>.

Les résultats du sondage

Monster a posé la question suivante à 2 895 salariés français :

Allez-vous travailler lorsque vous êtes malade ?



Total des votes : 2 895

A propos du Baromètre Monster

Les résultats présentés ci-dessus sont issus des 2 895 votes enregistrés du 30 septembre au 11 octobre 2009 sur le site de [Monster France](#), sachant qu'un internaute ne peut voter qu'une seule fois. Développé par Monster®, marque phare de [Monster Worldwide Inc.](#) et leader mondial des offres d'emploi en ligne, le [Baromètre Monster](#) vise à recueillir, au travers d'enquêtes en ligne, l'opinion des internautes sur de nombreux sujets liés à l'emploi, à l'économie et à l'entreprise. Toute personne peut participer à l'enquête Monster en cours, en se connectant au site www.monster.fr.

À propos de Monster France

[Monster](#) est le leader mondial de la gestion de carrière et du recrutement en ligne. Division de [Monster Worldwide](#), Monster France, présent en France depuis 1999, s'efforce d'inspirer et d'accompagner les individus pour les aider à améliorer leurs vies. Monster travaille pour chacun en [mettant en relation](#) des demandeurs d'emploi de talent et de tous niveaux avec les recruteurs dans tout secteur d'activité. Monster fournit également des [conseils](#) personnalisés de carrière au grand public dans son ensemble. Grâce à des sites en ligne de contenu et des services de qualité, Monster propose aux annonceurs de [communiquer](#) auprès d'une audience large et hautement ciblée. Pour connaître les produits et services de Monster, visitez le site monster.fr.